

Brique biodiversité

Thématique	11 critères*																
Favoriser la présence d'IAE	Diversité des types Infrastructures Agro-Environnementales (IAE)																
	Part des IAE <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année de labellisation</th> <th>N+5 après labellisation</th> <th>N+10</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Toutes productions hors élevage / arbo / GC</td> <td>7%</td> <td>10%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grandes cultures</td> <td>5%</td> <td>7%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Elevage / arbo</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Année de labellisation	N+5 après labellisation	N+10	Toutes productions hors élevage / arbo / GC	7%	10%		Grandes cultures	5%	7%	10%	Elevage / arbo	10%	15%	
		Année de labellisation	N+5 après labellisation	N+10													
Toutes productions hors élevage / arbo / GC	7%	10%															
Grandes cultures	5%	7%	10%														
Elevage / arbo	10%	15%															
Gestion des IAE																	
Développer des bonnes pratiques culturales	Encadrement de la taille des parcelles																
	Diversification de l'assolement																
	Réduction du travail du sol <ul style="list-style-type: none"> • formation / participation à un groupe de travail dans les 3 ans suivant la labellisation • Limitation du travail du sol • Max 75% de la surface travaillée > 20 cm en année 0 • Max 25% à n+5 																
Être exemplaire	Maintien de la couverture du sol <ul style="list-style-type: none"> • GC / élevage / polyculture-élevage / LPC = 60%, puis 70% à n+5 • Arbo : 30% en sec, 70% en irrigué • Viti : 35%, puis 50% à n+5 • Maraîchage / PPAM diversifié : 75% sur les 5 mois d'hiver 																
	Interdiction des nouveaux OGM Nécessité de l'établissement d'une liste positive ou négative pour pouvoir appliquer le critère																
	Interdiction de fertilisants controversés <ul style="list-style-type: none"> • Fertilisants riches en azote issus de la fermentation de végétaux (eg Orgamax / Azopril) • vinasse de betterave non bio (résidus néonic) • effluents conventionnels d'animaux ayant consommé OGM / antibiotiques dans leur alimentation (BioCohérence) 																
Formation continue	Limitation des antiparasitaires sur les animaux d'élevage Limitation des avermectines & Interdiction des bolus																
	Formation / sensibilisation à la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • Options à la carte : réaliser un inventaire naturaliste ou un diagnostic biodiversité sur sa ferme ou son territoire ; participer à des groupes d'échanges etc. tous les 3 ans • Au moins une formation sur la biodiversité au cours des 5 premières années 																